

Communiqué

RAPPEL CONSIGNES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Présentation à la collecte

Pour la collecte en porte-à-porte, les déchets végétaux doivent être mis dans un bac identifié «déchets végétaux» ou en fagots ficelés avec des liens naturels (ficelle, corde, raffia).



présentées en bac identifié
avec l'autocollant
«déchets végétaux»



Branchages
diamètre inférieur
à Ø10 cm



max. 1,50 m x 50 cm
présentés en fagots
ficelés avec des
liens naturels



autocollant à coller
sur le couvercle et sur
la face avant du bac.

Attention aux erreurs



Sacs plastiques



Ordures ménagères



Gravats, ciment,
cailloux, tuiles,
terre et sable



Branches,
souches, troncs
diamètre supérieur
à 10 cm

Déchèterie

Sont acceptés :



Herbes coupées,
feuilles, fleurs...



Branchages



Branches, souches,
troncs, supérieurs à
10 cm de diamètre

Valorisation

Les déchets végétaux collectés en porte-à-porte ou déposés en déchèterie, suivent le même parcours.

Ils sont acheminés sur une plate-forme de compostage où ils sont broyés, arrosés et retournés tout au long du processus de décomposition (environ 6 mois).

Le compost obtenu est ensuite vendu aux professionnels et particuliers.

Pensez au :



Vous pouvez pratiquer
le compostage à domicile
ou en pied d'immeuble.

Pour cela, retrouvez toutes les informations sur
notre site internet

Plus d'infos

www.sigidurs.fr